

Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération

Tarif douanier d'usage; nouvelle édition.

La direction générale des douanes a établi une nouvelle édition, mise à jour au *1^{er} septembre 1939*, du tarif d'usage du 8 juin 1921 en langues allemande, française et italienne. Les commandes relatives à cette nouvelle édition sont reçues par l'intendance du matériel de la direction générale des douanes, à Berne, les directions d'arrondissement des douanes à Bâle, Schaffhouse, Coire, Lugano, Lausanne et Genève, ainsi que par les bureaux de douane principaux de Zurich et St-Gall. Prix de vente: *4 francs* l'exemplaire, plus les frais de port. [2.].

Berne, le 16 octobre 1939.

1345

Direction générale des douanes.

Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

Le département fédéral de justice et police a édité une

RÉCAPITULATION

des circulaires interprétant

la loi fédérale du 15 mars 1932 sur la circulation des véhicules automobiles et des cycles,

ainsi que le règlement d'exécution du 25 novembre 1932.

Cette récapitulation comprend toutes les circulaires parues jusqu'à fin 1937, diverses normes techniques établies par la commission des experts cantonaux d'automobiles d'entente avec le département, de même que des renvois aux dispositions d'exécution de la loi.

La brochure est en vente au bureau soussigné au prix de 1 fr. 50 (1 fr. pour les autorités), plus 10 c. pour le port.

Compte de chèques de la chancellerie fédérale: III. 233.

730

Bureau des imprimés de la chancellerie fédérale.

Nouvelle édition de la constitution fédérale.

Le bureau soussigné a publié une nouvelle édition de la constitution fédérale, avec les modifications intervenues jusqu'au 1^{er} mars 1939. La brochure contient en outre un aperçu historique sur le développement du droit constitutionnel depuis le pacte fédéral, ainsi qu'un répertoire alphabétique.

Prix de l'exemplaire broché: 70 centimes, plus le port (10 c.); contre remboursement: 95 centimes.

Compte de chèques III. 233.

51

Bureau des imprimés de la chancellerie fédérale.

Mises en adjudication de travaux.

Bâtiment fédéral en Suisse centrale.

Sont mises en adjudication les *installations électriques* relatives à la construction d'un *bâtiment fédéral en Suisse centrale*.

Les plans, le cahier des charges et les formules de soumission sont déposés, à partir du 30 octobre 1939, au bureau de M. C. F. Krebs, architecte, Sternenplatz 1, à Lucerne.

Les soumissions doivent parvenir à la direction soussignée, d'ici au 12 novembre 1939, sous pli fermé, affranchi et portant la suscription: « *Soumission pour bâtiment fédéral en Suisse centrale* ». [2.]

Berne, le 21 octobre 1939.

Direction des constructions fédérales.

1545

Douane de Moillesulaz.

Sont mis en adjudication les travaux de *menuiserie, la fourniture des volets, les travaux de serrurerie, parqueterie, carrelages et revêtements, vitrerie*, relatifs à la construction d'un *bâtiment de douane à Moillesulaz*. — Les plans, le cahier des charges et les formules de soumission seront déposés à partir du 26 octobre 1939 au bureau des douanes de Moillesulaz, où ils pourront être consultés de 9 à 12 heures.

Un fonctionnaire de l'inspection des constructions fédérales à Lausanne se trouvera sur place le 1^{er} novembre 1939, de 10 à 12 et de 14 à 16 heures, pour donner tous renseignements utiles.

Les offres doivent parvenir à la direction soussignée, d'ici au 6 novembre 1939, sous pli fermé, affranchi et portant la désignation des travaux soumissionnés. [2.]

Berne, le 21 octobre 1939.

Direction des constructions fédérales.

1545

Nouveau bâtiment du service topographique à Wabern.

Sont mises en adjudication les livraisons suivantes pour le *nouveau bâtiment du service topographique fédéral à Wabern* :

1. les fenêtres, y compris fermantes, mais sans vitrage;
2. les vitres.

Les plans, le cahier des charges et les formules de soumission sont déposés au bureau n° 143 du palais fédéral, aile ouest, 2^e étage.

Les soumissions doivent parvenir à la direction soussignée, d'ici au 8 novembre 1939, sous pli fermé, affranchi et portant la désignation des travaux soumissionnés.

Berne, le 14 octobre 1939.

[2..]

1535

Direction des constructions fédérales.

Bâtiment fédéral en Suisse romande.

Sont mis en adjudication les travaux de *terrassement, de maçonnerie, en béton armé, de canalisation et de charpente* relatifs à la construction d'un *bâtiment fédéral en Suisse romande*.

Les plans, le cahier des charges et les formules de soumission sont déposés au bureau de M. Louis Bosset, architecte à Payerne.

Les soumissions doivent parvenir à la direction soussignée, d'ici au 6 novembre 1939, sous pli fermé, affranchi et portant la désignation des travaux soumissionnés.

Berne, le 14 octobre 1939.

[2..]

1535

Direction des constructions fédérales.

PLACES

Les traitements indiqués ci-dessous correspondent aux traitements de base légaux sans égard à la réduction votée le 28 octobre 1937 par l'Assemblée fédérale.

1545

Ils ne comprennent pas les allocations légales.

S'adresser à	Place vacante	Traitement fr.	Délat d'inscription	Conditions d'admission
Contrôle fédéral des finances.	Commis principal.	3800 à 7400	20 novembre 1939 [2..]	Bonne instruction générale et commerciale. Pratique dans l'industrie privée. Allemand et français.
La place est occupée provisoirement.				

Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1939
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	43
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	25.10.1939
Date	
Data	
Seite	502-504
Page	
Pagina	
Ref. No	10 089 038

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.